



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Organisation météorologique mondiale

Question écrite n° 31101

Texte de la question

M. Laurent Marcangeli attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur une possible reconnaissance officielle du voile d'aviocirrus et des aviocordes par l'Organisation météorologique mondiale (OMM). En effet, le voile d'aviocirrus, traînée nuageuse formée par de l'eau chimique et des particules des rejets d'avions, serait en partie responsable de certains effets nuisibles pour les insectes, comme les abeilles butineuses, ou pour les oiseaux puisqu'il déformerait sensiblement l'orientation de la lumière. En outre, les aviocordes, nuages épais en longueur apparaissant par décantation et agglomération en-dessous des couloirs aériens surfréquentés, sont à l'origine de fréquentes giboulées, de très denses brouillards au sol, d'orages violents, de coups de vent surprenants, et peuvent aggraver considérablement les précipitations naturelles. De ce fait, il lui demande si une reconnaissance officielle de ces deux types de nuages ne pourrait être soutenue par le Gouvernement français auprès de l'OMM, pour permettre les premières recherches industrielles dans le but de lutter contre ces nuages.

Texte de la réponse

Les concepts d'aviocirrus et d'aviocordes ont été élaborés par une personne, qui se définit elle-même comme avioclimatologue autodidacte. Partant du constat que les avions à réaction évoluant dans l'atmosphère entraînent, dans certaines conditions, la formation de traînées de condensation, il lui semble que, celles-ci, en s'accumulant, peuvent conduire à une couverture nuageuse importante qui devrait constituer une nouvelle catégorie de nuage. Ces nuages pourraient, à son sens, être à l'origine de la mort d'insectes et de phénomènes météorologiques, voire d'accidents de circulation. Il a été demandé à Météo France d'examiner ces réflexions. Météo France n'a pu mettre en évidence le phénomène tel que décrit. En tout état de cause, la prise en compte de phénomènes météorologiques par l'organisation météorologique mondiale (OMM) ne peut se fonder que sur des critères scientifiques, qui ne sont pas remplis pour les formations évoquées.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Marcangeli](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31101

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6811

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9242